

Conditions générales

Article 1 - Réservation

Les demandes de réservation doivent être confirmées par le versement d'arrhes de 50% du séjour avec un minimum d'une nuitée par chambre. A partir de 5 nuits les arrhes sont de 35% du séjour. Dans certains cas le montant des arrhes demandés peut-être différent.

Les séjours sont garantis uniquement par la réception d'arrhes. Ils devront être versés au plus tard sous 15 jours après la demande de réservation.

Pour la location du manoir le solde du séjour doit être réglé 60 jours avant la date d'arrivée.

Le versement des arrhes implique l'acceptation des présentes conditions générales.

Article 2 - Horaires

Nous accueillons nos hôtes entre **17 et 19 heures**. Si vous pensez arriver après, vous devez nous en informer. Départ avant **11 heures**.

Article 3 - Mode de paiement

Règlement en espèces, chèques à l'ordre de M BONNIFET, chèques vacances, virement (coordonnées bancaires sur demande). Les frais de virement sont à la charge du client.

Article 4 - Conditions d'annulation

Toute annulation doit être notifiée par lettre ou email adressé au propriétaire.

Les frais d'annulation sont les suivants:

Pour les chambres d'hôtes

- Annulation jusqu'à 30 jours avant arrivée pas de frais.,
- Jusqu'à 14 jours frais 50% du total du séjour.
- plus tard ou si non présentation frais 100% du total du séjour.

Pour la location de l'intégralité du manoir ou les gîtes :

- Annulation jusqu'à 60 jours avant arrivée frais de 35%.
- Plus tard ou si non présentation frais 100% du total du séjour.

Toutefois après accord de notre part et si nous sommes en mesure de relouer la chambre, ces conditions peuvent ne pas être appliquées.

Article 5 - Interruption de séjour

En cas de séjour écourté : le prix correspondant à l'intégralité du séjour prévu à l'origine est totalement du par le locataire.

Article 6 - Changement de chambres

Sans que le client ne puisse se prévaloir d'aucune indemnité, le propriétaire se réserve la possibilité de changer la chambre initialement réservée par le client par une chambre de qualité égale ou supérieure. Dans un tel cas, le coût de la réservation reste inchangé.

Article 7 - Les animaux de compagnie

Sauf accord lors de la réservation, les animaux de compagnie ne sont pas acceptés. En cas de non respect de cette clause par le client, le refus d'accepter les animaux et ses propriétaires par le propriétaire du Manoir de Savigny ne peut être assimilé à une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire. De sorte qu'en cas de départ du client aucun remboursement des arrhes ne peut être envisagé, de plus le propriétaire se réserve le droit de réclamer le solde du prix du séjour.

Article 8 - Art de vivre, utilisation des lieux

Le respect d'un certain art de vivre est demandé à tous les hôtes pour garantir la quiétude du lieu et le confort de ses hôtes. En outre, il est demandé de bien vouloir ne pas fumer dans les chambres. Le client s'engage à rendre les chambres en parfait état à la fin du séjour et à déclarer, et assumer financièrement, toute dégradation éventuelle dont il pourrait être responsable. Les enfants évoluant au sein du domaine sont sous l'unique responsabilité de leurs parents.

Article 9 - Modification des conditions générales de réservation et de location

Les présentes conditions de réservation et de location sont modifiables à tout moment sans préavis. L'acceptation et le respect de ces conditions de réservation sont réputés acquis dès le versement des arrhes.